

**Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal**

(Exécution de l'art.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ORDINAIRE

**Le 05 février 2020 à 20 h 00**

\*\*\*\*\*

**Décisions prises et questions débattues**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 31/01/2020 le conseil a de nouveau été convoqué pour le mercredi 5 février 2020 à 20 heures et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- EMET un avis favorable sur quatre rapports d'évaluation financière de la commission d'évaluation des charges transférées de Troyes Champagne Métropole.
- **ACCEPTE** que l'article 5 des statuts du syndicat soit modifié, compte tenu du changement de lieu de son siège social. Et **EMET** le voeu que le siège social du syndicat soit transféré, à terme, au sein du groupement scolaire ainsi que le secrétariat du syndicat.
- **DÉCIDE**, suite à l'arrêt des mises à jour de Windows 7, de l'achat d'un ordinateur avec un nouveau système d'exploitation.
- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commande départemental du SDEA pour l'achat d'énergie et de services en matière d'efficacité énergétique.
- **PRENDS ACTE** du programme de travaux forestiers 2020.

**Questions et informations diverses :**

Monsieur le Maire :

- Informe que le PLU serait finalisé 1ere quinzaine de mars.
- Informe qu'il a assisté à l'Assemblée Générale du CPI de Sommeval. Il précise que ce dernier a procédé gratuitement à la destruction de 11 nids de guêpes ou frelons en 2019. Il rappelle que le SDIS facture cette intervention 160 euros. Monsieur le Maire souhaite conserver la gratuité de ce service pour le bien être et la sécurité des citoyens et exprime le vœu que les habitants ayant recours à cette intervention témoignent leur reconnaissance envers le service rendu par le CPI de Sommeval.
- Fait part du don de Monsieur et Madame Carette en faveur de la jeunesse, ainsi que celui de Monsieur et Madame Imfof à l'occasion de leur mariage.
- Informe des divers courriers de remerciements suite à la distribution du colis des aînés.
- Informe que contrairement à ce qui a été évoqué dans la presse, ce n'est pas le pylône qui est posé. Seuls les travaux relatifs aux fondations sont réalisés. Il faut attendre maintenant environ 2 mois pour l'installation du pylône.

La séance a été levée à 20 heures 25

Sommeval, le 10/02/2020

Le Maire, André Billet

